

FUTUR PS

Propositions adressées
au Congrès

2^e envoi du 2 novembre 2016



Commentaire sur le papier de propositions

Le 11 août, les sections du PS Suisse ont reçu l'invitation au Congrès des 3 et 4 décembre 2016 à Thoune, ainsi que les propositions concernant le projet de réforme « Futur PS ». Le Comité directeur soumet en tout 18 propositions aux sections, dont 13 concernent un changement des statuts.

Jusqu'au premier délai du 20 octobre, 67 propositions en tout ont été déposées par les sections, Partis cantonaux, organes et membres du Groupe socialiste. Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement et votre participation.

Lors de sa séance du 28 octobre 2016, le Comité directeur a discuté des propositions. Dans la plupart des cas, il a décidé de les intégrer au document tel quel, ou avec des modifications (certaines propositions initiales ont été reformulées en de nouvelles propositions). Dans certains cas, le Comité directeur a décidé de refuser les propositions. Celles-ci n'apparaissent pas dans ce papier de propositions retravaillé. L'aperçu complet du papier de position Futur PS est basé sur les justifications du Comité directeur et toutes les propositions du délai n°1.

Sur la base des propositions reçues et de la délibération du Comité directeur, le papier de propositions ci-dessous comprend 24 propositions. Cela concerne les propositions approuvées par le Comité directeur ainsi que celles ajoutées par les organes habilités. Les changements par rapport au premier papier sont *en italique et soulignés*. Tous les changements de statuts sont, comme dans le premier envoi, marqués **en gras**. De nouvelles propositions concernant ce papier de propositions peuvent une nouvelle fois être déposées jusqu'au 18 novembre 2016, à 12h00

IMPORTANT : Si les dépositaires de propositions rejetées par le Comité directeur souhaitent les maintenir, il y a lieu de les déposer une nouvelle fois.

Les prochaines étapes se présentent de la manière suivante :

18 novembre 2016	Délai n°2
25 novembre 2016	Séance du Comité directeur
29 novembre 2016	Mise en ligne des documents finaux
3 et 4 décembre 2016	Congrès à Thoune



FUTUR PS

Propositions adressées au Congrès

« Tôt ou tard, il faut prendre parti si l'on veut rester un homme. »

Graham Greene

De quoi s'agit-il?

Comme toutes les organisations, le PS Suisse est un parti qui évolue et se transforme. Il est soumis à des tendances globales, comme la diminution du nombre d'adhésions au parti, un changement de comportement en matière de communication et d'information et l'individualisation croissante des citoyennes et des citoyens – pour ne citer que quelques exemples. Les caractéristiques de cette évolution influencent à leur tour les attentes de nos semblables par rapport aux partis et, en même temps, la façon dont ceux-ci sont organisés.

Si nous voulons nous affirmer et continuer d'évoluer en tant que force politique, nous devons mettre à profit la période actuelle, qui suit les élections, pour réfléchir à notre organisation, aborder la question de nos tâches actuelles et futures et entreprendre les changements nécessaires. Voilà pourquoi le Comité directeur du PS Suisse a lancé en février 2016 le projet de réforme « Futur PS ». Ses principaux objectifs: **mettre sur pied des formes et des structures adéquates et en phase avec notre époque pour nos membres ainsi que pour nos contenus et exigences politiques.** Ainsi, l'affiliation à notre parti doit devenir encore plus attractive et les groupes spécifiques au sein du PS doivent pouvoir disposer d'un cadre organisationnel optimal pour leurs activités. De plus, les mesures issues du projet doivent préserver la base financière de nos activités, afin que nous puissions, à l'avenir aussi, marquer de notre empreinte l'évolution politique de notre pays et développer des visions politiques.

Pour l'essentiel, les objectifs du projet sont les suivants:

1. **Le PS reste un parti de militants.** Il renforce de ce fait l'accueil optimal et l'intégration optimale des membres en fonction de leurs besoins. De nombreux membres, actifs dans plus de 800 sections, jouent un rôle crucial dans l'action de notre parti. Ils façonnent l'histoire du PS en exerçant leur influence sur les circonstances et les particularités locales, cantonales et nationales, en œuvrant au sein d'instances exécutives ou de parlements, mais aussi au moyen d'initiatives, de référendums et d'actions.
2. **Grâce à la force d'engagement de ses membres, le PS augmente encore sa capacité de mener des campagnes et sa capacité de mobilisation actuelles.** Si l'on compare les campagnes électorales ou les campagnes de votation(s) passées, l'évidence saute aux yeux: le PS ne peut/pourra rivaliser avec les campagnes paid media (=> espace acheté pour une insertion publicitaire) classiques des partis bourgeois, ni aujourd'hui ni à l'avenir.

Notre force réside dans les activités de nos membres; leur potentiel doit être utilisé de façon optimale. Nous augmenterons ainsi globalement notre force politique et notre capacité de nous imposer.

3. **Les structures organisationnelles seront adaptées là où cela est nécessaire.** Le PS est une grande organisation comptant plus de 30'000 membres, 27 partis cantonaux, 819 sections, plusieurs milliers de collaborateurs bénévoles et près de cent employés – si l'on prend en considération tous les niveaux. Depuis la dernière révision des statuts des 14 et 15 octobre 2012 à Lugano, certaines choses ont changé. Le troisième objectif consiste donc à mieux refléter la réalité politique du parti dans les statuts, par exemple en ancrant dans ceux-ci les organes importants pour le PS – les Femmes* socialistes suisses, le PS60+ et le PS Migrant-e-s – avec un article énonçant le but de l'acte ou exprimant le but de la loi.
4. **Le financement à moyen terme et à plus long terme des projets et des campagnes du PS Suisse, tout comme celui des prestations pour les partis cantonaux, les membres et les sections, reste garanti.** Compte tenu des deux principales sources de revenus du PS – cotisations des membres et dons –, il s'agit de prendre des mesures pour trouver de nouveaux moyens ou générer moins de dépenses. Un écart croissant entre nos dépenses et nos revenus met en péril notre existence en tant que force politique.

Contenu

1. Déroulement du projet et processus de décision
 - 1.1 Déroulement général du projet
 - 1.2 Résultat de la consultation
 - 1.3 Évaluation des prestations
 - 1.4 Conclusions du Comité directeur
2. Propositions adressées au Congrès
 - 2.1 Renforcement du recrutement de membres et de la fidélisation des membres
 - 2.1.1 Importance des membres
 - 2.1.2 Le membre est le PS, le PS est le membre
 - 2.1.3 Le recrutement de membres comme tâche clé
 - 2.1.4 Le recrutement de membres comme tâche permanente
 - 2.1.5 Renforcer la fidélisation des membres
 - 2.1.6 La qualité de membre direct comme possibilité complémentaire
 - 2.1.7 Renforcement des droits de cogestion pour rendre l'affiliation plus attrayante
 - 2.2 Organisation et structures
 - 2.2.1 L'aptitude du PS Suisse à mener des campagnes
 - 2.2.2 Un article définissant le but
 - 2.2.3 Définir les droits de représentation des organes
 - 2.2.4 L'approbation des règlements en tant que tâche du Comité directeur
 - 2.2.5 Adapter les tâches du Secrétariat central à la réalité actuelle
 - 2.2.6 Créer une fondation proche du parti

2.3 Mesures financières

- 2.3.1 La situation financière du PS et les mesures d'économies appliquées jusqu'à présent
- 2.3.2 L'objectif: une plus grande marge de manœuvre pour les activités clés
- 2.3.3 Ne rien faire a des conséquences
- 2.3.4 Augmentation des contributions des élu-e-s
- 2.3.5 Augmentation de la taxe par membre versée au PS Suisse
- 2.3.6 Harmonisation des cotisations des membres
- 2.3.7 Dons des entreprises

1. Déroulement du projet et processus de décision

1.1 Déroulement général du projet

On peut diviser sommairement le déroulement du projet « Futur PS » en deux phases. Durant la phase qui s'étend du 1er mars au 30 avril 2016, les Partis cantonaux, les quatre grands partis municipaux, les organes du PS Suisse ainsi que la Jeunesse socialiste suisse ont été invités à participer à la consultation (membres de la Conférence de coordination (Coco), art. 17 des statuts du PS Suisse). À cette occasion, dix mesures leur ont été présentées par le Comité directeur du PS Suisse. Les partenaires de consultation ont entre autres été invités à évaluer l'offre de prestations du PS Suisse. Sur un total de 35 personnes invitées, le PS Suisse a reçu 27 prises de position. Le retour peut donc être considéré comme représentatif.

La deuxième phase a débuté le 11 août dernier, avec le premier envoi au Congrès. Sur la base des résultats de la consultation, le Comité directeur a élaboré 18 propositions à l'intention du Congrès. Les sections, les Partis cantonaux et les organes habilités à présenter des propositions ont été priés de prendre position sur les propositions jusqu'au 20 octobre, autrement dit de déposer des propositions complémentaires et des contre-propositions.

Le Comité directeur du PS Suisse a mené des discussions sur les toutes propositions reçues lors de sa réunion du 28 octobre, aboutissant ainsi à un nouveau document de travail, qui servira de base pour la suite des travaux. Celui-ci intègre donc toutes les propositions acceptées par le CD. Les délégué-e-s du Congrès inscrit-e-s peuvent, dès lors, envoyer de nouvelles propositions jusqu'au 18 novembre 12h00. Après une nouvelle discussion menée par le Comité directeur le 25 novembre, la documentation finale définitive sera envoyée le 29 novembre à tous les délégué-e-s inscrit-e-s au Congrès de Thoune des 3 et 4 décembre 2016.

Les participant-e-s au Congrès des 3 et 4 décembre 2016 à Thoune prendront finalement les décisions sur les mesures adoptées et, par conséquent, sur le futur de notre parti.

1.2 Résultat de la consultation

Dans le cadre de la consultation (du 1er mars au 30 avril 2016), 10 mesures (sous la forme de propositions) ont été soumises aux partis cantonaux et à quatre grandes sections de villes (on trouvera le projet de consultation sur www.sp-ps.ch/fr/futurps). Le feedback général sur la consultation est

aussi fourni que globalement positif. De nombreux partenaires de consultation partagent l'avis selon lequel la période actuelle constitue un moment propice à la réflexion au sujet de l'avenir de l'organisation et des finances. Les autres résultats peuvent être résumés comme suit:

- Presque tout le monde est d'accord avec les mesures relatives au thème de l'affiliation. De nombreux partenaires de consultation appellent de leurs vœux un engagement renforcé en matière de recrutement de membres et de fidélisation des membres, mais ils saluent aussi les mesures visant à rendre plus attractive la collaboration au sein du parti (voir chap. 3.1). Est aussi approuvée par la grande majorité des partenaires: la proposition demandant d'ancrer les organes dans les statuts du PS Suisse.
- La proposition demandant l'introduction de la « qualité de membre direct » au niveau du PS Suisse a été rejetée par la majorité des partenaires de consultation. Cette mesure a trop tendance à être interprétée comme une forme possible de concurrence au détriment des sections, même si l'on est partiellement d'accord avec l'analyse qui montre que nous n'épuisons pas tout le potentiel de membres possibles en limitant l'offre à l'affiliation à telle ou telle section. Sur la base des feedback, le Comité directeur a décidé de ne pas donner suite à cette mesure.
- Une autre mesure qui a donné matière à beaucoup de discussion(s) est la mesure 8/Harmonisation des cotisations des membres. Les cotisations au sein du PS sont très hétérogènes. Dans presque chaque commune de la Suisse, un autre système est en vigueur. Cela a pour conséquence que les personnes intéressées ne trouvent pas ou ne trouvent que difficilement combien coûte une affiliation. Ce fait contredit fondamentalement les principes organisationnels de base de certains partis et de certaines ONG: l'entrée doit être aussi dénuée d'obstacles et transparente que possible. Cette déclaration de principe est partagée par les partenaires de consultation. Toutefois, selon eux, la proposition d'unifier les systèmes de cotisations très différents qui existent aujourd'hui pour les sections et les partis cantonaux en adoptant un système tarifaire uniforme va trop loin. Le Comité directeur du PS Suisse a décidé, sur la base de cette situation de départ, de maintenir la mesure, mais d'introduire une étape intermédiaire.
- Les deux mesures censées avoir un effet sur nos finances – l'élévation de la taxe par membre de 10 francs et l'acceptation de dons – ont elles aussi fait l'objet d'âpres discussions dans le cadre de la consultation. Tout le monde s'accorde toutefois sur le fait que le PS Suisse a besoin de plus de moyens ou – au minimum – de moyens égaux (et devant le rester) à ceux dont il dispose actuellement s'il entend conserver sa capacité de mener des campagnes et sa capacité de mobilisation. Conformément à la décision de l'Assemblée des délégué-e-s de 2012, le PS Suisse accepte les dons des entreprises organisées en coopératives que sont le groupe d'assurances La Mobilière et la banque Raiffeisen (60'000 francs). Il refuse toutefois les propositions de dons de l'UBS, du CS, de Swiss et d'Axa Winterthur (et renonce ainsi à 480'000 francs). Même sans le don de l'UBS, qui est lié à une condition, l'acceptation de cette proposition entraînerait des revenus supplémentaires à hauteur d'environ 280'000 francs par an.
- La consultation montre clairement que la majorité des partenaires de consultation préfère l'élévation de la taxe par membre. Eu égard à ce point de vue sans équivoque, le Comité directeur du PS Suisse a donc aussi décidé de ne pas poursuivre la discussion sur les dons des entreprises. Nous devons plutôt mettre notre énergie dans les mesures qui con-

cernent l'élargissement et le renforcement de la base des membres ainsi que la consolidation du pouvoir de codécision à l'intérieur du parti.

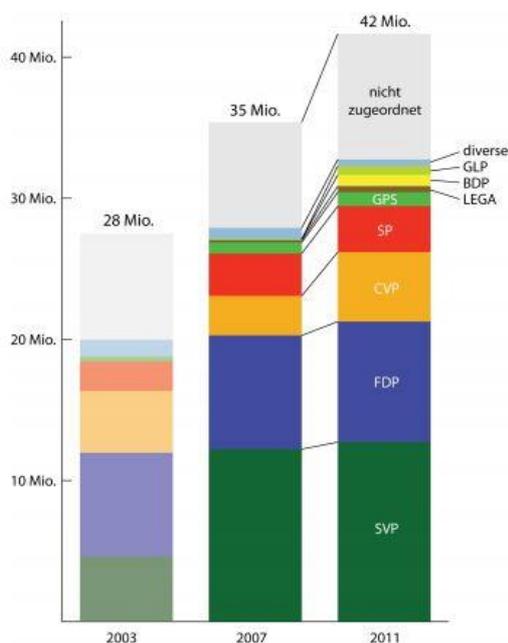
- Finalement, la mesure 10/Participation des partis cantonaux aux recettes provenant de la collecte de fonds a emporté l'adhésion des partenaires de consultation. À cet égard, un nouvel accord a été mis au point. Il sera présenté lors de la Conférence de coordination (Coco) du 2 décembre 2016.

1.3 Évaluation des prestations

L'une des dix mesures demandées dans la consultation consistait à évaluer l'offre de prestations du PS Suisse. Le PS Suisse a un domaine d'activité étendu. En tant que parti national, il élabore sur la base de l'agenda national des concepts stratégiques, se fixe des priorités thématiques, lance des discussions sur des thèmes politiques importants et met en œuvre les campagnes et les projets y afférents. En tant qu'organisation faîtière de 27 partis cantonaux et de plus de 800 sections, il est toutefois aussi fournisseur de prestations qu'il est pertinent – du point de vue des ressources et de l'efficacité – de concevoir, de coordonner et de mettre en œuvre de façon centralisée.

Au cours de ces dernières années, le domaine d'activité du PS Suisse a changé. On observe ici deux tendances. D'une part, l'accroissement continu de l'offre de prestations du PS Suisse sous la forme de projets de formation, de tâches de coordination, de matériel d'information et de campagne, d'offres dans le cadre des campagnes électorales ou de votation(s), en fonction du besoin des partis cantonaux et des sections. D'autre part, les exigences financières et personnelles accrues auxquelles les votations et les élections confrontent aujourd'hui, de façon générale, les partis politiques (voir graphique ci-dessous). Ces deux tendances vont à contre-courant de la diminution des revenus du PS Suisse et elles mettent plus que clairement en lumière la nécessité d'agir: Soit nous devons trouver plus d'argent, soit nous pouvons mettre à disposition moins de prestations.

Graphique: Dépenses publicitaires (montants bruts) pour les élections 2003, 2007 et 2011. Source: sotomo.



Vu que les décisions du Congrès seront trop tardives pour le processus budgétaire 2017 – celui-ci commence chaque fois après les vacances d'été –, nous devons élaborer plusieurs variantes pour le budget de l'année à venir. Le sondage réalisé dans le cadre de la consultation sur l'offre de prestations du PS Suisse doit être mis en perspective dans ce contexte précis. Concrètement, les partenaires de consultation ont été invités à évaluer au total 21 offres (12 offres permanentes et 9 prestations d'année électorale). L'évaluation avait pour objectif de préparer une priorisation de l'offre de prestations, à titre de base pour un plan de renonciation. Par ailleurs, on a par la même occasion aussi recueilli des remarques et des suggestions pour une éventuelle amélioration des prestations.

Dans l'ensemble, de nombreux partenaires de consultation ont utilisé cette possibilité d'évaluation. Les feed-back sont hétérogènes; le bilan est toutefois essentiellement positif: la plupart des personnes sondées utilisent une grande partie de l'offre de prestations du PS Suisse. Il convient de constater que les offres couvrent dans la majorité des cas les besoins des partis cantonaux et des partis municipaux et que ceux-ci sont pour la plupart satisfaits de la qualité des offres. Toutefois, il convient de distinguer de relativement grandes différences dans l'utilisation concrète et selon les particularités cantonales.

Les feed-back servent, quelque hétérogènes qu'ils soient par ailleurs, de base à un plan de renonciation potentiel. On peut former trois catégories de prestations. À la première catégorie appartiennent les offres qui sont qualifiées de très intéressantes, importantes ou indispensables. En font partie à titre de prestations d'année électorale: les giveaways, le photoshooting ainsi que les modèles pour imprimés. En font partie en tant que prestations permanentes: la Conférence de coordination (Coco) et la Coordination romande, le recrutement de membres, le support OM et la campagne de base. Pour cette dernière, on constate l'existence d'un Röstigraben: la campagne de base est considérée comme plus intéressante et plus utile par les partis cantonaux de la Suisse alémanique que par les partis cantonaux de la Suisse romande, où elle reçoit des appréciations de milieu d'échelle. On observe un nombre plus élevé que la moyenne de remarques dans le domaine du support OM. Celui-ci est certes considéré comme important, mais l'insatisfaction avec le système actuel est grande.

Dans la moyenne, on trouve différentes offres, comme le projet Agglo, le journal de votation(s), l'université d'été, les manuels destinés aux sections, le journal des membres et la formation des fonctionnaires. En ce qui concerne les années d'élections fédérales: la campagne d'affichage, le journal électoral et les imprimés se trouvent dans la moyenne. Alors que links et socialistes ont en moyenne reçu de bonnes notes, on relèvera ici tout de même quelques commentaires: en effet, huit partenaires de consultation ont suggéré que l'on réduise le tirage lorsque des mesures d'économies sont nécessaires.

En queue de classement, on trouve finalement les sites web et les manifestations de formation pour les candidat-e-s, ainsi que l'affichage sauvage pendant les années électorales. La formation de base reçoit elle aussi une évaluation plutôt négative. De nombreux partis cantonaux ont reconnu qu'ils ne connaissaient pas la demande, parce que c'est une offre pour les sections.

1.4 Conclusions du Comité directeur

S'appuyant sur l'évaluation et la priorisation des prestations du PS Suisse faites par les partenaires de consultation, le Comité directeur du PS Suisse a défini en juin 2016 les principes suivants pour le budget et la planification financière 2017:

1. Concernant les prestations: le PS Suisse fait ce qu'il faut, fondamentalement. Il n'y a pas besoin de modifications déterminantes ou de principe. La plupart des prestations génèrent une certaine plus-value.
2. Les prestations qui ont été jugées inutiles par la majorité des partenaires de consultation – affichage sauvage, sites web pour les candidat-e-s ainsi que manifestations de formation pour les candidat-e-s – ne seront plus proposées dans le cadre de la campagne électorale 2019.
3. Le nombre des éditions de links sera réduit, passant de 8 éditions (aujourd'hui) à 6 éditions par an. Le nombre des éditions de socialistes passera des 6 éditions annuelles actuelles à 4 éditions.
4. La campagne de base est considérée par la majorité des partis cantonaux comme un bon moyen, porteur d'avenir, de renforcer la capacité de mener des campagnes et la capacité de mobilisation du PS. Différents partis cantonaux et certaines sections l'utilisent déjà pour les élections locales et cantonales. Elle est intégrée définitivement à l'offre du PS Suisse.
5. En revanche, on va renoncer à la poursuite du projet Agglo, limité à la fin de 2016. Ses objectifs (renforcement du travail de motivation des sections dans les agglomérations) sont partiellement intégrés dans le projet « campagne de base ».
6. La campagne électorale 2019 s'alignera dans les grandes lignes sur la campagne 2015 ou sera axée sur les deux éléments « campagne faïtière » et « campagne de base ».
7. La banque de données des membres OM fera l'objet d'une évaluation globale et l'on cherchera une solution adéquate et viable à l'avenir. Les partis cantonaux et les sections recevront des informations sur les étapes concrètes dans le courant de l'année 2017.

2. Propositions adressées au Congrès

S'appuyant sur les résultats de la consultation et les propositions parvenues dans le délai n°1 (11 août au 20 octobre), le Comité directeur du PS Suisse soumet au Congrès les 24 propositions ci-dessous (sur fond gris). 18 d'entre elles concernent la modification des statuts.

2.1 Renforcement du recrutement de membres et de la fidélisation des membres

2.1.1 Importance des membres

Le PS Suisse est un parti de militants – un type de parti qui est né en même temps que l'introduction du suffrage universel (masculin). Entre 1900 et 1920 est apparue en Suisse, ainsi que dans de nombreux autres pays d'Europe, une nouvelle forme de parti qui, malgré tous les bouleversements sociaux et changements en profondeur survenus depuis lors, a conservé presque inchangée sa configuration (forme) d'origine. Les partis de militants (de masse) ont pris corps à partir du modèle d'organisation des partis ouvriers, qui à l'époque étaient encore exclus de la participation au pouvoir politique. La caractéristique d'un genre totalement nouveau et essentielle du parti de masse était la possibilité de s'affilier et, par là, de jouer un rôle en tant que membre. Les sec-

tions ont commencé à jouer un rôle central pour le recrutement de membres. À son tour, la coordination des membres et des sections a nécessité certains efforts d'organisation, ce qui a entraîné la mise en place d'appareils de parti.

La phase de création du parti de militants a inspiré la structure de base du PS Suisse: section – parti cantonal – PS Suisse. Même si beaucoup de choses ont changé depuis les années 1960, l'identité du PS Suisse repose aujourd'hui encore sur les éléments essentiels du parti de militants. Les membres, actifs dans les sections, déterminent l'évolution du parti, garantissent notre capacité de mener des campagnes et de mobiliser des gens par les cotisations des membres et par la force de leur engagement et assurent son ancrage dans la société. Les quelque 30'000 membres actuels du PS Suisse sont répartis dans 27 partis cantonaux, de nombreuses associations locales et de district ainsi que 819 sections: 586 partis locaux suisses alémaniques, 174 partis locaux suisses romands et 59 partis locaux suisses italiens, ainsi qu'une section internationale pour les membres qui séjournent temporairement ou durablement à l'extérieur de la Suisse. Chaque section jouit d'une large autonomie, notamment en ce qui concerne ses activités dans la commune ou/dans le quartier où elle est ancrée. Les sections sont le cœur même du parti. Là où elles fonctionnent bien, elles ont le plus souvent suffisamment de relève locale et d'influence sur la politique communale. Cela a des répercussions positives sur la visibilité du PS et rend notre part attrayant aux yeux des membres potentiels.

2.1.2 Le membre est le PS, le PS est le membre

Notre autodéfinition comme parti de militants est de nos jours en contradiction croissante avec la diminution du nombre d'adhésions au parti. En Suisse aussi, les partis tendent à se développer dans le sens de partis d'élite et de partis tributaires de dons, dans lesquels un petit nombre de personnes – des « élus », des bailleurs de fonds – président à l'évolution et aux destinées des partis et, donc, à celles de notre pays. Ce type de parti est diamétralement opposé à l'idée que se fait le PS de ce qui devrait aller de soi dans une politique démocratique. Le recul du nombre de nos membres ne nous concerne donc pas uniquement du point de vue financier, mais aussi sous l'angle de la vision de la démocratie interne au parti et de la force de mobilisation. En d'autres termes: le PS a besoin de membres pour pouvoir faire bouger les choses au niveau local, cantonal et national, dans les communes rurales, dans les agglomérations et dans les villes et pour pouvoir faire entrer les valeurs de la social-démocratie dans le milieu de vie des concitoyen-ne-s. Dans l'autre sens, les membres ont besoin d'un PS organisé démocratiquement pour avoir de l'influence. Que ce soit par représentation dans les parlements, au moyen d'initiatives ou de référendums, à l'assemblée communale ou au Conseil communal, ou encore lors d'une démonstration sur la place fédérale ou au Palais fédéral. Chaque membre participe aux décisions qui concernent la « forme » que devrait avoir la société.

2.1.3 Le recrutement de membres en tant que tâche clé

De nombreux membres actifs dans de nombreuses sections – voilà ce qui distingue le PS en tant que parti de militants dans son essence. Ce simple fait cache toutefois un grand défi. Alors qu'il y a 50 ans, il était encore habituel que l'on soit membre ou que l'on fasse partie d'une formation politique et, de ce fait, également d'un milieu politico-social, il n'en va plus ainsi aujourd'hui. Les personnes qui aujourd'hui adhèrent à un parti le font principalement pour deux raisons: par indignation, colère ou joie face à un événement politique ou, deuxièmement, parce qu'on le leur a carrément demandé.

Le degré d'importance de la demande directe et la mesure dans laquelle lui est liée la responsabilité des sections de s'occuper activement du recrutement de membres ressortent clairement de chaque sondage des nouveaux membres. La première proposition peut donc être formulée ainsi: le recrutement de membres est déclaré tâche clé, tâche prioritaire et importante des sections, des partis cantonaux et du PS Suisse. Désormais, les sections ne sont plus compétentes « seulement » pour des activités thématiques, mais justement aussi pour le recrutement de membres. Il y a assez d'idées et les sections doivent ici aussi être soutenues comme il se doit (voir aussi chapitre 2.1.4). Mais l'adoption et la mise en œuvre de mesures relèvent avant tout de la responsabilité du niveau qui est le plus proche des membres: les sections. Cette tâche clé doit donc être formulée et figurer comme il se doit dans les statuts:

Proposition 1: Modification de l'art. 6, Sections, statuts PS Suisse

Ancien

1. La section organise le travail politique local.

Nouveau

1. La section organise le travail politique local. **En font partie, en particulier, le lancement des thèmes qui sont importants pour la commune ou/et le quartier au moyen de campagnes et d'actions politiques, l'implication du PS dans la discussion publique, la participation active aux élections locales avec ses propres candidat-e-s, le recrutement de personnel pour des postes internes et externes au parti ainsi que la mise en place de mesures pour le recrutement de nouveaux membres et la fidélisation des nouveaux membres du PS.**

Proposition 2: Modification de l'art. 7, Partis cantonaux, statuts PS Suisse

Ancien

1. Les partis cantonaux se composent des membres des sections domiciliés dans le canton et des membres directement affiliés au parti cantonal ou à une fédération de district. Ils organisent le travail politique dans leur canton, encouragent et coordonnent le travail des sections et organisent la formation politique.

Nouveau

1. Les partis cantonaux se composent des membres des sections domiciliés dans le canton et des membres directement affiliés au parti cantonal ou à une fédération de district. Ils organisent le travail politique dans leur canton, encouragent et coordonnent le travail des sections, organisent la formation politique **et mettent en place des mesures destinées à accroître le nombre des membres.**

2.1.4 Le recrutement de membres comme tâche permanente

Il ne suffit pas d'élaborer et de mettre en œuvre tous les quatre ans un bon plan de mesures pour le recrutement de membres et ensuite de ne plus rien faire. Comme toutes les tâches importantes, le recrutement de membres doit être envisagé comme une tâche permanente. Outre une personne responsable, il faut une bonne division du travail entre les niveaux. Celle-ci est accompagnée d'un échange d'informations, qui à son tour est intégré dans un processus continu.

Pour implémenter le recrutement de membres en tant que tâche permanente, les sections, les partis cantonaux et le PS Suisse respectent la division du travail ci-dessous et quelques principes contraignants. Ce canevas forme la base du plan de mesures qui sera concrétisé et mis en œuvre après l'approbation des principes par le Congrès.

Proposition 3: Implémentation d'une division du travail et de principes contraignants pour le recrutement de membres

A section

1. Chaque section désigne, en règle générale, une personne compétente au sein du Comité pour le recrutement de membres et la fidélisation des membres.

2. Chaque section définit chaque année, de manière autonome, les objectifs dans le domaine de l'évolution du nombre des membres au niveau de la section ainsi que 2-3 mesures concrètes y afférentes.

3. Les sections communiquent à leur parti cantonal, dans un délai déterminé, le nom de la personne responsable ainsi que les mesures.

B parti cantonal

1. Chaque parti cantonal désigne une personne compétente au sein du Comité directeur cantonal / Comité du parti cantonal pour le recrutement de membres et la fidélisation des membres.

2. Chaque parti cantonal définit chaque année les objectifs dans le domaine de l'évolution du nombre des membres au niveau cantonal ainsi que les mesures concrètes y afférentes.

3. Les partis cantonaux communiquent au PS Suisse, dans un délai déterminé, le nom de la personne compétente pour le recrutement de membres et la fidélisation des membres ainsi que les mesures et les objectifs définis par le parti cantonal.

Le PS Suisse

1. Le PS Suisse met à disposition, au Secrétariat central, suffisamment de ressources pour le développement et la promotion de mesures dans le domaine du recrutement de membres et de la fidélisation des membres.

2. Lors de la première Conférence de coordination (Coco) de l'année, le PS Suisse définit les objectifs dans le domaine de l'évolution du nombre des membres ainsi que les mesures y afférentes.

3. Le PS Suisse élabore des directives et des propositions concrètes et facilement applicables pour le recrutement de membres et la fidélisation des membres (know-how, best practices, matériel de référence).

4. Le PS Suisse invite régulièrement à une rencontre les responsables dont le nom lui a été communiqué au niveau des sections et au niveau cantonal. À cette occasion, on échange des expériences et on définit d'autres mesures pertinentes dans le domaine du recrutement de membres et de la fidélisation des membres.

5. Le PS Suisse examine régulièrement le processus d'entrée et

améliore celui-ci là où c'est nécessaire. Il tient une statistique de l'évolution du nombre des membres et met celle-ci à la disposition des partis cantonaux.

2.1.5 Renforcer la fidélisation des membres

Le recrutement de membres est la première étape, la deuxième est l'intégration du nouveau membre dans le travail du parti. Elle commence là où le membre nouvellement entré dans le parti se familiarise avec celui-ci et, idéalement, ne se termine jamais. Ce qui pour de nombreuses sections va de soi et fonctionne très bien est dans d'autres réglé d'une façon qui manque de clarté ou est parfois négligé.

Avec quelques standards simples, il faut implémenter au sein du PS une culture de la bienvenue pour les nouveaux membres et pour les membres « en place » et ainsi garantir que personne ne passe à travers les mailles du filet. La culture de la bienvenue suit à cet égard un principe simple: tout membre qui cherche la « connexion » et une possibilité d'exercer des activités trouve une offre adaptée.

Alors que le PS Suisse évalue sans cesse le processus d'entrée pour les nouveaux membres (formulaires, lettres de bienvenue, etc.), l'améliore là où c'est nécessaire et met à disposition du matériel général (guide pour l'accueil du nouveau membre, listes de contrôle (check-lists), etc.), les sections sont responsables de la prise de contact avec le nouveau membre. C'est aux partis cantonaux qu'incombe la tâche importante d'introduire, en complément des activités des sections, les nouveaux membres au niveau cantonal du parti. Ici aussi, on applique le principe suivant: après l'approbation des principes ci-dessous par le Congrès, on améliorera l'interaction entre sections, partis cantonaux et PS Suisse avec des mesures concrètes.

Proposition 4: Implémentation d'une division du travail et de principes contraignants pour l'implication des nouveaux membres et des membres « en place » au niveau de la section

A section

1. Chaque section définit, de manière autonome, les objectifs dans le domaine de la fidélisation des membres au niveau de la section ainsi que 2-3 mesures concrètes y afférentes.

B parti cantonal

1. Le parti cantonal élabore conjointement avec les sections des objectifs et des mesures pour la fidélisation des membres. Il soutient les sections dans la réalisation des mesures.

2. En complément des activités de la section, le parti cantonal organise à intervalles réguliers au minimum une manifestation attrayante pour les nouveaux membres, à l'occasion de laquelle ils ont la possibilité d'avoir un contact avec les titu-

Le PS Suisse

1. Le PS Suisse met au point le matériel nécessaire pour la fidélisation des membres (listes de contrôle (check-lists), guides) et le met à la disposition des partis cantonaux et des sections.

lares de fonction cantonaux.
Pour autant que cela ait du sens, les événements à l'intention des nouveaux membres sont également ouverts à tous les membres.

3. Un contact personnel au minimum est établi avec chaque nouveau membre au cours des six premiers pour lui souhaiter la bienvenue. L'entretien sert en outre à prendre connaissance des principales raisons qui ont motivé la personne à entrer dans le parti et des possibilités d'exercer des activités. Les partis cantonaux définissent d'entente avec leurs sections qui est compétent pour cet entretien.

4. Chaque section prend contact personnellement au minimum une fois par législature avec tous ses membres. Ce contact peut se faire dans le cadre des activités d'une section, d'une campagne électorale ou de mobilisation.

3. Le PS Suisse évalue régulièrement le processus d'adhésion, ainsi que les motifs d'adhésion. Sur cette base, de nouvelles idées peuvent ainsi être développées et les anciennes mesures adaptées.

5. Le PS Suisse invite régulièrement à une rencontre les responsables dont le nom lui a été communiqué au niveau des sections et au niveau cantonal. À cette occasion, on échange des expériences et on définit d'autres mesures pertinentes dans le domaine du recrutement de membres et de la fidélisation des membres.

2.1.6 La qualité de membre direct en tant que possibilité complémentaire

Chaque membre du PS est en règle générale membre de la section locale, du parti cantonal et du PS Suisse. L'on ne doit ni ne peut remettre en question l'importance centrale des sections – la consultation l'a clairement démontrée. Il est toutefois avéré qu'il y a des membres qui n'ont pas un lien très fort avec leur lieu de résidence ou qui vivent dans des communes dans lesquelles il n'y a pas de section du PS. Pour permettre à ces gens de s'affilier malgré tout, on doit garantir que chaque parti cantonal offre la possibilité d'avoir la qualité de membre direct au niveau cantonal. Celle-ci n'est pas promue activement et n'entre en ligne de compte que s'il n'existe pas de section du PS dans la commune de résidence de la personne ou dans la commune voisine ou que la personne exprime explicitement son désir de ne pas être membre de la section correspondante.

Proposition 5: Introduire la qualité de membre direct comme possibilité au niveau cantonal

Chaque parti cantonal du PS Suisse offre la possibilité d'avoir une qualité de membre direct au niveau cantonal. Les Partis cantonaux sont libres de définir les conditions pour une telle adhésion directe.

2.1.7 Renforcement des droits de cogestion pour rendre l'affiliation plus attrayante

Lorsque l'on entre dans un parti, on veut surtout: influencer sur les événements de l'actualité, participer aux décisions, changer quelque chose et faire bouger les choses. Le PS Suisse connaît différents droits de cogestion et de codécision. En tant que délégué-e-s au Congrès ou aux Assemblées des délégué-e-s, nos membres influent sur la trajectoire et la ligne du parti, prennent des décisions qui concernent des projets d'initiative, se prononcent sur des référendums, définissent la composition des instances du parti, approuvent les papiers de position ou rédigent des mots d'ordre sur des votations (plus ou moins) imminentes. À cela s'ajoutent de nombreuses autres formes et modalités liées à l'exercice du droit de codécision au niveau national, cantonal ou communal: assemblées générales ouvertes, l'échange formalisé avec des membres d'instances exécutives, l'interconnexion des groupements locaux, le lancement d'initiatives volontaires, telles que des accueils de midi pour les enfants en âge scolaire, une zone 20km/h ou une coopérative culturelle.

L'un des droits de cogestion les plus forts et les plus contraignants au niveau du PS Suisse est assurément la votation générale: les questions politiques importantes peuvent être tranchées dans le cadre d'une votation générale par tous les membres. Jusqu'à présent, dans toute l'histoire du PS, il n'y a eu que deux votations générales: en 1921 sur la question de l'Internationale communiste et en 1995 sur la dixième révision de l'AVS. Alors que la votation générale a (en 1921) provoqué la scission de l'aile gauche du parti et la fondation du Parti communiste, elle a (en 1995) contribué à la percée de la dixième révision de l'AVS. En outre, la votation générale des années 1990 a entraîné une forte augmentation du nombre de nos membres, car on avait aussi écrit aux sympathisant-e-s du PS et ceux-ci avaient eu le droit de participer à la votation générale – dans la mesure où ils/elles avaient adhéré au PS.

Au vu de ce qui précède, le moment est donc tout à fait opportun pour remettre au goût du jour et utiliser l'instrument de la votation générale si l'occasion se présente. Au vu du contenu du texte qui figure dans les statuts, le moyen devrait toutefois aussi être adapté à l'époque actuelle et donc être étendu aux possibilités électroniques existantes aujourd'hui.

Proposition 6: Modification de l'art. 24, section 4, La votation générale, statuts PS Suisse

Ancien

[...]

4. Tous les membres du parti enregistrés reçoivent le matériel de vote agréé par le Comité directeur. Ils ont deux semaines pour voter.

Nouveau

[...]

4. Tous les membres du parti enregistrés reçoivent le matériel de vote agréé par le Comité directeur par écrit **ou sous forme électronique**. Ils ont deux semaines pour voter.

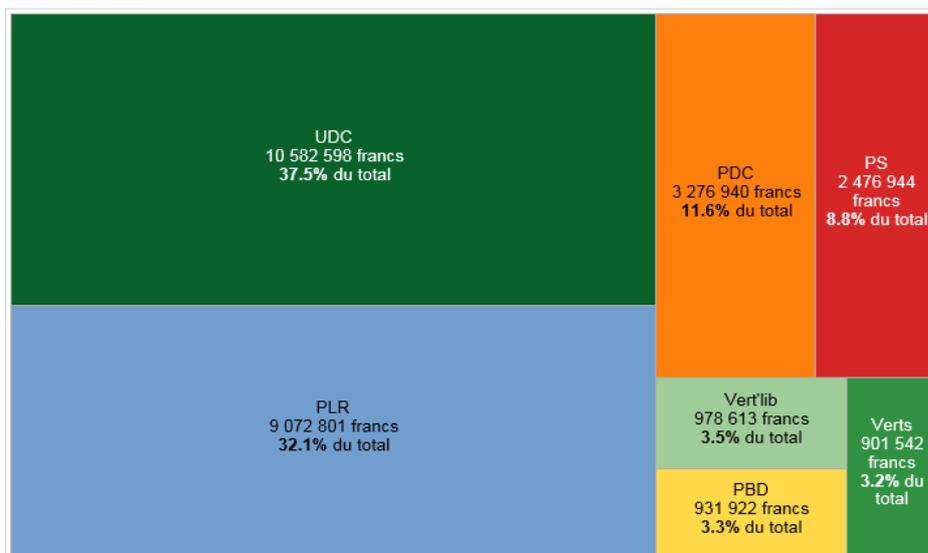
2.2 Organisation et structures

2.2.1 L'aptitude du PS Suisse à mener des campagnes

Le PS Suisse a un domaine d'activité étendu et diversifié, qui doit s'adapter en continu aux particularités et aux exigences de l'époque et continuer de se développer en permanence. L'un des principaux défis que le PS doit et devra à l'avenir relever réside dans son aptitude à mener des campagnes. Si l'on se réfère aux campagnes de votations et aux campagnes électorales passées, une chose en particulier saute aux yeux: en termes de moyens financiers, le PS Suisse ne pourra rivaliser ni avec les partis bourgeois ni avec les associations bourgeoises – ni aujourd'hui ni à l'avenir. Trop grandes sont les différences financières. Nous avons par conséquent besoin de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes pour pouvoir nous opposer aux campagnes bourgeoises, autrement dit pour gagner les élections ou les votations.

Graphique: Dépenses publicitaires pour les élections fédérales, avril-octobre 2015. Source: Media focus.

Dépenses publicitaires par parti (avril - octobre)
Source: Media Focus



La campagne de base s'est à cette occasion développée comme un élément de campagne porteur d'avenir. Elle a été déployée durant la campagne électorale 2015 pour la première fois à l'échelle nationale et a atteint son point culminant dans une action téléphonique d'envergure, décentralisée, au cours des dernières semaines de la campagne électorale. Pendant cette action, 5000 membres du PS ont conversé avec plus de 100'000 électrices et électeurs potentiels tout en les encourageant à aller voter. Résultat: dans les régions abondamment visées par les appels téléphoniques, le PS a en règle générale obtenu de bons résultats. Par ailleurs, la campagne a renforcé les sections et la capacité générale de mobilisation du PS. En d'autres termes: la campagne de base s'est élevée en peu de temps au rang d'instrument puissant représentant une véritable alternative aux campagnes menées à grand renfort de millions par les partis bourgeois. Elle puise ses ressources et son efficacité dans ce qui est traditionnellement l'un des points forts du PS: les membres volontaires. Qu'il s'agisse d'actions de stand ou d'actions téléphoniques, d'une initiative locale ou d'un référendum national, d'une campagne précédant une élection ou une votation: nous misons sur les êtres humains.

Ce principe fondamental doit trouver son expression dans les statuts.

Proposition 7: Modification de l'art. 1, Objectifs, statuts PS Suisse

Ancien

1. Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) s'engage pour la réalisation des buts du socialisme démocratique tels qu'ils sont énoncés dans son programme.

2. Il collabore, à cet effet, avec les organisations poursuivant les mêmes buts, notamment les syndicats, les organisations de personnes salariées et de locataires, les organisations féminines, de protection de l'environnement, de consommatrices et de consommateurs et de politique du développement, ainsi qu'avec les mouvements culturels et sportifs proches du parti.

Le PS s'engage pour la mise en œuvre des droits humains et pour mettre fin à toute discriminations.

3. A commencer par celles qui perdurent entre les sexes, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. A cet effet, il dégage les moyens et les ressources nécessaires.

Nouveau

1. Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) s'engage pour la réalisation des buts du socialisme démocratique tels qu'ils sont énoncés dans son programme.

2. Il collabore, à cet effet, avec les organisations poursuivant les mêmes buts, notamment les syndicats, les organisations de personnes salariées et de locataires, les organisations féminines, de protection de l'environnement, de consommatrices et de consommateurs et de politique du développement, ainsi qu'avec les mouvements culturels et sportifs proches du parti.

Le PS s'engage pour la mise en œuvre des droits humains et pour mettre fin à toute discriminations.

3. A commencer par celles qui perdurent entre les sexes, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. A cet effet, il dégage les moyens et les ressources nécessaires.

4. Le PS est un parti démocratique de membres. Il puise ses forces dans l'engagement bénévole et professionnel de ses membres dans leurs différentes fonctions, dans toute la Suisse. Ceci est valable pour les activités des sections, dans le développement de contenu politique et le travail de conviction, la mobilisation en vue des élections ou votations ou encore la représentation du parti au sein des parlements, gouvernements et autres institutions. Afin d'atteindre ses objectifs, le PS s'efforce d'améliorer le nombre, l'organisation et l'influence de ses membres. Pour ce faire, le PS met à disposition les ressources nécessaires, à tous les niveaux organisationnels.

2.2.2 Un article définissant le but

Les membres occupent le centre du parti. Les organes du PS Suisse illustrent parfaitement ce principe. Sont considérées comme organes du PS Suisse les trois sous-organisations susmentionnées: Femmes* socialistes, PS60+ et PS Migrant-e-s. En tant qu'organisations transversales et organisations d'intérêt, elles sont compétentes pour la gestion active des champs thématiques « féminisme et égalité » et « (pré-)vieillesse » ainsi que pour la participation et e l'intégration des personnes issues de la migration et sont devenues à ce titre des organisations d'intérêt importantes et incontournables à l'intérieur du PS. C'est pourquoi ils méritent une représentation correspondante dans les statuts.

Le PS Suisse soutient les organes avec des ressources en personnel au Secrétariat central et un budget annuel pour la mise en œuvre des activités. La Jeunesse socialiste suisse n'est pas explicitement un organe, mais une organisation indépendante ayant ses propres statuts. Tout comme les différents organes, la Jeunesse socialiste suisse est soutenue financièrement par le PS Suisse.

Les organes du PS Suisse ont chacun une présidence et des droits de délégation dans les différentes instances du PS Suisse qui doivent à partir de maintenant être réglés dans les statuts. L'organisation concrète des organes ne doit pas impérativement être uniforme. Elle doit aussi pouvoir être adaptée aux spécificités de l'époque. Ce domaine – leur organisation, les instances et leurs compétences, la définition de l'affiliation ainsi que le financement – doit par conséquent être fixé dans un règlement pour chaque organe et non dans les statuts permanents (à plus long terme) du PS Suisse. Avec l'ancrage statutaire du PS Migrant-e-s, cet organe, qui se trouvait depuis sa fondation, en 2011, dans une « situation provisoire », doit en outre être revalorisé et être mis sur un pied d'égalité avec les deux autres organes. *Dans ce contexte, l'article 3 (Membres) et l'article 4 (Promotion de l'égalité) doivent aussi être adaptés.*

Suite à la nouvelle définition uniforme de tous les organes au moyen d'un article en définissant le but, le principe d'adhésion automatique de toutes les femmes membres du PS Suisse aux Femmes socialistes suisses, toujours valable, doit être réglé dans l'article 3 (Membres) des statuts du PS Suisse.*

Proposition 8: Modification de l'art. 8, les Femmes* socialistes, statuts PS Suisse¹

Ancien

1. Membres: toutes les femmes membres du PS sont aussi membres des Femmes socialistes.
2. Les organes des Femmes socialistes sont la conférence des femmes et la Coordination des femmes. Leur organisation et leurs activités font l'objet d'un règlement adopté par l'Assemblée des délégué-e-s.
3. Le Coordination des femmes se compose de la Présidence et de la secrétaire centrale du PS Femmes, d'au moins une déléguée par canton et d'autres membres prévus au règlement.
4. Les femmes peuvent créer des groupes au plan local, régional et cantonal.

Nouveau

1. Les Femmes* socialistes suisses se comprennent comme un mouvement progressiste du féminisme social-démocratique. Elles s'engagent pour l'émancipation des femmes et pour l'égalité des sexes, que ce soit dans le domaine politique, économique, social ou culturel. La promotion de mesures positives pour la mise en œuvre du droit des femmes et l'élimination de la discrimination envers toute personne en raison de son genre ou orientation sexuelle sont au centre de leur travail politique. Elles s'engagent également pour assurer la relève féminine en politique.
2. L'organisation, la composition et les compétences des organes des Femmes* socialistes suisses, l'affiliation ainsi que les compétences financières sont fixées dans un règlement.

Proposition 9: Modification de l'art. 3, Membres, statuts PS Suisse

Ancien

1. Les membres sont admis sur la base d'une demande écrite ou électronique (via Internet) d'adhésion. Le Comité de section a la possibilité de surseoir à l'admission immédiate et de la reporter à la prochaine Assemblée générale de section qui statuera sur l'admission définitive.
[...]

Nouveau

1. Les membres sont admis sur la base d'une demande écrite ou électronique (via Internet) d'adhésion. Le Comité de section a la possibilité de surseoir à l'admission immédiate et de la reporter à la prochaine Assemblée générale de section qui statuera sur l'admission définitive.
1.bis Toutes les Femmes membres du PS Suisse sont membres des Femmes* socialistes suisses.
[...]

¹ L'Assemblée générale des Femmes socialistes du 20 février 2016 a décidé de renommer les Femmes socialistes « Femmes* socialistes suisses ». L'astérisque placé après le nom des Femmes socialistes symbolise l'ouverture des Femmes* socialistes à toutes les personnes qui se perçoivent elles-mêmes comme des femmes – indépendamment du genre qui leur a été attribué à la naissance et sans égard aux normes sociales et sociétales dominantes.

Proposition 10: Modification de l'art. 10, PS60+, statuts PS Suisse

Ancien

1. Tous les membres du PS âgés de plus de 60 ans peuvent adhérer au PS60+.
2. Les organes du PS60+ sont la Conférence, le Comité et la présidence. Leur organisation et leurs activités sont définies dans un règlement approuvé par l'Assemblée des délégué-es ou le Congrès du parti.
3. La Conférence annuelle est ouverte à tous les membres du PS60+.
4. Le Comité se compose de la Présidence, de deux camarades délégués des partis cantonaux, de huit camarades élu-es librement et de deux membres du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale.
5. Le PS60+ peut former des groupes à l'échelon local, régional et cantonal.

Nouveau

1. Le PS60+ est l'organe faitier des organisations du domaine de la vieillesse cantonales et régionales au sein du PS. Il représente, sur la base de leurs expériences et de leur situation de vie, le point de vue de la génération des seniors. Il ne se limite pas à la défense d'intérêts spécifiques à leur âge, mais il est solidaire avec toutes les générations. Le PS60+ lutte pour l'égalité et l'autodétermination des seniors ainsi que pour le respect de la dignité des seniors dans la société. Il promeut la participation des camarades plus âgés aux événements d'actualité sociétaux et politiques.
2. L'organisation, la composition et les compétences des organes du PS60+, l'affiliation ainsi que les compétences financières sont fixées dans un règlement.

Proposition 11: Ajout d'un nouvel art. 10 a, PS Migrant-e-s, statuts PS Suisse

Art. 10 a PS Migrant-e-s

1. Le PS Migrant-e-s s'engage en faveur du renforcement de la participation politique et de l'intégration des personnes issues de la migration à l'intérieur et à l'extérieur du PS. Parallèlement, le PS Migrant-e-s soutient, en tant qu'intermédiaire, le PS Suisse dans son engagement dans les pays d'origine des migrantes et des migrants en faveur des valeurs et de la politique socialistes, comme la paix, la résolution pacifique des conflits, l'émancipation, l'autodétermination, l'égalité de toutes et de tous et la fin de l'exploitation.
2. L'organisation, la composition et les compétences des organes du PS Migrant-e-s, l'affiliation ainsi que les compétences financières sont fixées dans un règlement.

Proposition 12: Modification de l'art. 3, Membres, alinéa 6, statuts PS Suisse

Ancien

[...]

6. Les membres du PS originaires de pays de l'Union européenne et vivant en Suisse peuvent devenir membres du PS Suisse. L'affiliation au PS Suisse est gratuite si ces membres peuvent attester qu'ils paient des cotisations d'affiliation au PS dans leur pays d'origine.

Nouveau

[...]

6 La double affiliation, pour les personnes possédant une double nationalité et résidant en Suisse, au PS et dans un parti socialiste frère est encouragée. L'affiliation au PS Suisse est gratuite pour les personnes membres d'un parti frère, si elles peuvent attester qu'elles

[...]

paient des cotisations d'affiliation à un PS, membre ou membre associé au PS Europe, dans leur pays d'origine.

[...]

Proposition 13: Modification de l'art.4. Promotion de l'égalité, statuts PS Suisse

Ancien

Promotion de l'égalité

1. Les organes du PS suisse doivent tendre vers une représentation paritaire des sexes, y compris dans les délégations et sur les listes électorales.

nouveau

Promotion de l'égalité

1. **Le parti vise l'objectif d'une représentation paritaire des sexes dans ses organes ainsi que dans les délégations et sur les listes électorales.**

2. **Le parti vise l'objectif d'une représentation adéquate des personnes possédant une double nationalité et autres personnes issues de la migration dans ses organes ainsi que dans les délégations et sur les listes électorales.**

Proposition 14: Modification de l'art. 11, Les organes du parti, statuts PS Suisse

Ancien

1. Les organes du parti sont:
 - a. Le Congrès
 - b. L'Assemblée des délégué-e-s
 - c. La Conférence de coordination
 - d. Le Comité directeur
 - e. La Présidence
 - f. La Commission de finances
 - g. Le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
 - h. La Conférence des femmes
 - i. La Coordination des femmes
 - h. La Commission de contrôle
 - k. Le PS60+

[...]

Nouveau

1. Les organes du parti sont:
 - a. Le Congrès
 - b. L'Assemblée des délégué-e-s
 - c. La Conférence de coordination
 - d. Le Comité directeur
 - e. La Présidence
 - f. La Commission de finances
 - g. Le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
 - h. La Commission de contrôle
 - i. **Les Femmes* socialistes**
 - j. Le PS60+
 - k. **Le PS Migrant-e-s**

[...]

2.2.3 Définir les droits de représentation des organes

Si l'on ancre les organes dans les statuts du PS Suisse avec un article définissant le but, il faut en complément définir le nombre de délégué-e-s par lesquels lesdits organes sont représentés dans les instances du PS Suisse – Congrès du Parti, Assemblée des délégué-e-s, Conférence de coordination (Coco) et Comité directeur. D'entente avec les présidences des organes, il a été décidé que le nombre des délégué-e-s pour la Conférence de coordination (Coco) (l'instance des échanges avec les partis cantonaux) devait en outre être réduit à deux délégué-e-s par organe. Il est certes important que les organes soient représentés au sein de la Conférence de coordination, mais il s'agit avant tout de l'organe des partis cantonaux et des grands partis municipaux.

Proposition 15 : Modification de l'art. 12, alinéa 2, Le Congrès, statuts PS Suisse

Ancien

2. [Le Congrès] est composé:
[...]
e. des membres de la Coordination des femmes
f. des membres du Comité du PS60+
g. de deux camarades délégué-e-s par chacun des partis cantonaux
h. de douze camarades délégué-e-s par la jeunesse socialiste
[...]

Nouveau

2. [Le Congrès] se compose de:
[...]
e. **douze délégué-e-s des Femmes* socialistes**
f. **douze délégué-e-s du PS60+**
g. **douze délégué-e-s du PS Migrant-e-s**
h. deux délégué-e-s de chacun des partis cantonaux
i. douze délégué-e-s de la Jeunesse socialiste
[...]

2 bis. Les délégations des organes sont composées exclusivement de membres du PS.

Proposition 16: Modification de l'art. 15, alinéa 3, L'Assemblée des délégué-e-s, statuts PS Suisse

Ancien

3. L'Assemblée des délégué-e-s se compose:
[...]
e. de huit déléguées des Femmes socialistes suisses
f. de huit délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse
g. de huit délégué-e-s du PS60+
[...]
j. ainsi que des représentantes et représentants, sans droit de vote:
- - de Solidar Suisse (ex-OSEO)
[...]

Nouveau

3. L'Assemblée des délégué-e-s se compose de:
[...]
e. huit délégué-e-s des Femmes* socialistes suisses
f. huit délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse
g. huit délégué-e-s du PS60+
h. **huit délégué-e-s du PS Migrant-e-s**
[...]
k. ainsi que des représentantes et représentants, sans droit de vote des organisations suivantes:
- **Solidar Suisse²**
[...]

3 bis. Les délégations des organes sont composées exclusivement de membres du PS.

² Depuis 2011, l'ancienne Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) s'appelle Solidar Suisse

Proposition 17: Modification de l'art. 16, alinéa 1, La Conférence de coordination (Coco), statuts PS Suisse

Ancien

1. La Conférence de coordination se compose:
[...]
d. de 3 représentantes des Femmes socialistes suisses
e. de 3 représentant-e-s de la Jeunesse socialiste suisse
f. de 3 représentant-e-s du PS60+

Nouveau

1. La Conférence de coordination (Coco) se compose de:
[...]
d. **deux** délégué-e-s des Femmes* socialistes suisses
e. **deux** délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse
f. **deux** délégué-e-s du PS60+
g. **deux délégué-e-s du PS Migrant-e-s**
1 bis. Les délégations des organes sont composées exclusivement de membres du PS.
[...]

Proposition 18: Modification de l'art. 17, alinéa 1, Le Comité directeur, statuts PS Suisse

Ancien

1. Le Comité directeur se compose:
[...]
e. de deux délégué-e-s de la Présidence des Femmes socialistes suisses
f. de deux délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse
[...]

Nouveau

1. Le Comité directeur se compose de:
[...]
e. deux délégué-e-s de la Présidence des Femmes* socialistes suisses
f. deux délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse
g. **deux délégué-e-s du PS60+**
h. **deux délégué-e-s du PS Migrant-e-s**
[...]
1 bis. Les délégations des organes sont composées exclusivement de membres du PS.

2.2.4 L'approbation des règlements comme tâche du Comité directeur

Actuellement, l'approbation des règlements des Femmes* socialistes et du PS60+ relève de la compétence de l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse. Le passé montre qu'au sein des organes, une adaptation des règlements quant à la forme d'organisation adéquate est requise de temps à autre, en fonction des exigences de l'époque. Ce constat débouche aujourd'hui sur une proposition: un transfert des compétences relatives à l'adoption des règlements des organes de l'Assemblée des délégué-e-s au Comité directeur est demandé. Cela permet une gestion plus flexible. En outre, les éventuelles différences entre les organes peuvent ainsi être traitées au sein du Comité directeur, considéré comme un cercle de personnes adéquat.

Proposition 19: Modification de l'art. 15, alinéa 4, Compétence de l'Assemblée des délégué-e-s et modification de l'art. 17, alinéa 2, Compétence du Comité directeur, statuts PS Suisse

Art. 15, alinéa 4, Compétence de l'Assemblée des délégué-e-s

Ancien

4. L'Assemblée des délégué-e-s est notamment compétente pour:

[...]

n. la rédaction des règlements de la protection des données, de la Commission de surveillance, des Commissions permanentes, du vote général et des finances du parti ainsi que de l'adoption des règlements des Femmes socialistes suisses, du PS60+ et du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale.

Art. 17, alinéa 2, Compétence du Comité directeur

Ancien

2. Le Comité directeur est l'organe de direction stratégique du parti. Il est notamment compétent pour:[...]

Nouveau

4. L'Assemblée des délégué-e-s est notamment compétente pour:

[...]

n. la rédaction des règlements de la Commission de contrôle et du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale, des règlements relatifs à la protection des données, les Commissions permanentes, le vote général et pour les finances du parti ~~ainsi que de l'adoption des règlements des Femmes socialistes suisses, du PS60+ et du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale.~~

Nouveau

2. Le Comité directeur est l'organe de direction stratégique du parti. Il est notamment compétent pour:[...]

q. l'approbation des règlements des Femmes* socialistes, du PS60+ et du PS Migrant-es

2.2.5 Adapter les tâches du Secrétariat central à la réalité actuelle

L'article qui concerne le Secrétariat central est complètement obsolète. Ainsi, la secrétaire générale/le secrétaire général n'est aujourd'hui pas compétente/compétent pour la direction du département politique. De plus, la fonction de secrétaire centrale/centrale n'existe plus. En se référant à l'article exprimant le but de la loi des organes, l'article correspondant pour le Secrétariat central doit décrire ses tâches clés. En outre, la tâche centrale du recrutement de membres et de la fidélisation des membres décrite au chapitre 3.1 doit aussi être ancrée comme tâche clé et tâche permanente au niveau du PS Suisse ou du Secrétariat central.

Proposition 20: Modification de l'art. 20, Le Secrétariat central, statuts PS Suisse

Ancien

1. Le Secrétariat central assume les mandats et exécute les décisions des divers organes du parti. L'organisation, les obligations et les compétences du secrétariat central sont consignées dans un cahier des charges d'ordre général établi par le Comité directeur.

2. Le secrétaire général ou la secrétaire générale dirige le secrétariat central et le département politique. Il est responsable de l'engagement des secrétaires centrales et centraux. Les secrétaires centrales et centraux sont les responsables d'un département, le porte-parole auprès des médias, le coordinateur/la coordinatrice romand/e et la

Nouveau

1. Le Secrétariat central assume les mandats et exécute les décisions des divers organes du parti. Il est notamment compétent pour les tâches suivantes:

- a. Secrétariat et conseil du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
- b. Encadrement et conseil des partis cantonaux
- c. Mise à disposition de prestations d'importance centrale pour les partis cantonaux et – d'entente avec les partis cantonaux – pour les sections ainsi que les membres, par exemple des offres pour le recrutement et la fidélisation des membres, pour le travail de formation, de sections ou de campagne.
- d. Conception, réalisation et évaluation de cam-

secrétaire du PS Femmes. Il est tenu compte de la représentation des différentes régions linguistiques lors de l'engagement et du renouvellement du personnel politique; au moins une secrétaire centrale ou un secrétaire central doit être de langue maternelle latine; le coordinateur ou la coordinatrice romand-e doit être bilingue ou d'expression française. L'instance de ratification et de recours est le Comité directeur. La secrétaire générale ou le secrétaire général est notamment responsable devant la Commission des finances du déroulement de toutes les affaires financières.

pagnes nationales (élections et votations)

e. Garantie et développement continu de la capacité de mener des campagnes et de la capacité de mobilisation

f. Élaboration de mesures pour l'évolution du nombre des membres

Organisation et animation d'ateliers et de colloques de formation

h. Mise à jour et développement en continu de la banque de données des membres

i. Établissement du budget annuel ainsi que sa surveillance et son respect

2. Le Secrétariat central est dirigé par le secrétaire général ou la secrétaire générale, qui représente le parti dans les dossiers juridiques auprès de l'extérieur et règle les intérêts propres du Secrétariat général.

3. Il est tenu compte de la représentation des différentes régions linguistiques lors de l'engagement et du renouvellement du personnel; le coordinateur ou la coordinatrice romand-e doit être d'expression française.

4. Le PS Suisse offre des conditions de travail modernes aux employé-es du secrétariat central. Ces conditions sont réglées dans une convention collective de travail. En outre, le PS met l'accent sur une collaboration participative au quotidien.

5. L'organisation, les compétences ainsi que les activités concrètes du Secrétariat central sont présentées annuellement au Comité directeur et approuvées par celui-ci.

2.2.6 Créer une fondation proche du parti

Tous les partis d'Europe ont une fondation politique proche du parti. Elle a pour objectif la formation politique, la formation de la démocratie et le renforcement de la mise en réseau internationale. L'organisation est variée et laisse de l'espace pour la recherche, l'expérimentation et le développement de nouvelles idées dans les questionnements socio-politiques. Le Think Tanks ou le Lab's der Sozialdemokratie en sont des exemples modernes. Ainsi le SPD en Allemagne est proche de la Friedrich Ebert Stiftung, au PS français il s'agit de la Fondation Jean Jaurès et au PS autrichien l'institut Karl Renner. Au niveau européen, ces ateliers de réflexion proches du PS sont réunis dans la Foundation for European Progressive Studies (FEPS). Ces institutions ont en commun leur financement par des fonds publics, des financements de projet, le mécénat, les frais d'adhésion et les dons (privés et d'entreprises). La fondation Jean Jaurès a rédigé, pour les dons d'entreprises, une charte pour le mécénat qui pose des règles pour l'indépendance des activités de la fondation. Ce qui est important, c'est que ces institutions ne sont pas autorisées à soutenir directement le travail politique ou les campagnes

du parti proche. Le plus souvent, ceci est réglé dans le cadre du financement public ou de lois sur le financement.

Les conditions cadres pour les partis politiques en Suisse ne sont certes que partiellement comparables avec celles de leurs voisins européens (notamment en ce qui concerne la transparence et le financement des partis politiques), mais le PS Suisse dénonce un laxisme dans ce domaine. Le renforcement de l'organisation du PS Suisse en matière de capacité de mobilisation et de capacité à faire campagne exige parallèlement le renforcement du travail de formation et du travail de fond, pour qu'une compréhension des contextes politiques, économiques, juridiques et sociétaux soit possible au niveau national comme au niveau international, et que des conclusions puissent être tirées et appliquées au travail politique du PS Suisse. Par la création d'une fondation proche du parti, le PS renforce son réseau pour la formation et son travail politiques de façon globale et adaptée à notre époque.

Proposition 21: Modification de l'art. 25, les finances du parti, statuts PS Suisse

Ancien

[...]

Nouveau

8. Fondation proche du parti : pour le travail de formation politique et pour le travail de fond, ainsi que pour le travail de mise en place du socialisme à travers le monde par la coopération internationale, le PS Suisse crée une fondation complémentaire proche du parti, mais indépendante ou une association. Le parti ne peut recevoir aucun don de cette institution.

2.3 Mesures financières

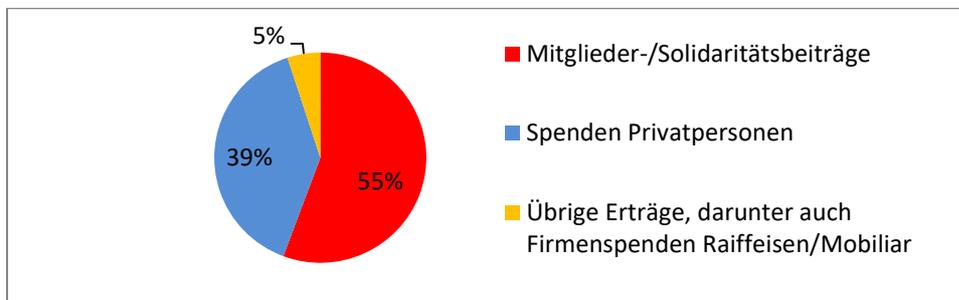
2.3.1 La situation financière du PS et les mesures d'économies appliquées jusqu'à présent

« L'argent n'est absolument pas tout. Mais sans argent, absolument tout n'est rien. » Cette citation, il est vrai un peu tirée par les cheveux, est (malheureusement) aussi valable pour le PS. Même si nous avons beaucoup moins d'argent que les associations et partis bourgeois, même si nous mesurons notre aptitude à mener des campagnes en premier lieu au nombre de nos membres volontaires et non en montants en francs: sans le moindre sou, cela ne fonctionnerait pas non plus, ni maintenant ni à l'avenir.

Les moyens (financiers) du parti proviennent à 90% de personnes privées. Les 10% restants se composent des produits de la vente ainsi que de dons de personnes morales (La Mobilière;

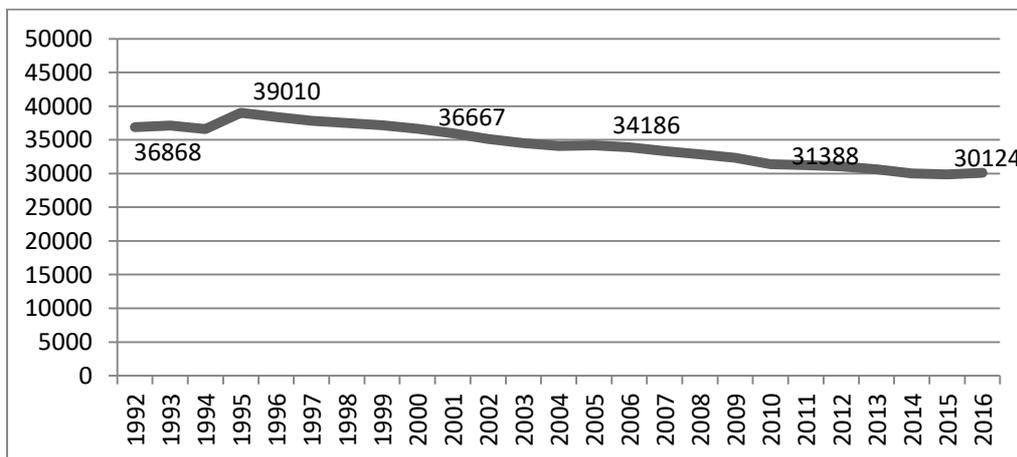
Raiffeisen). Les comptes du groupe parlementaire à l'Assemblée fédérale sont gérés séparément du budget du PS Suisse et ne sont donc pas pris en considération ici.

Graphique: la provenance des fonds du PS Suisse (moyenne sur une période de quatre ans).

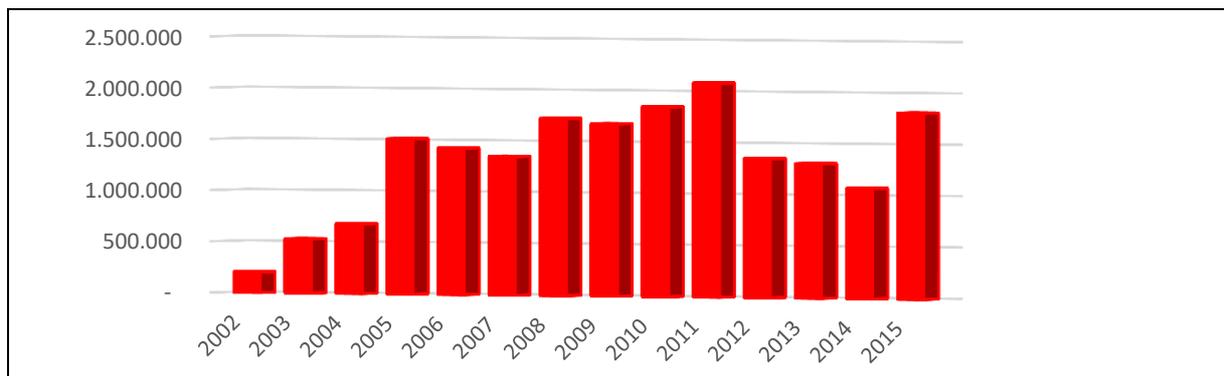


Le PS finance son action principalement par les cotisations des membres et par de petits dons. Or, ces deux sources de recettes sont en recul: le nombre des membres et, par voie de conséquence, les cotisations enregistrent une diminution depuis les années 1990, les dons depuis environ 5 ans. Cette tendance est en contradiction, premièrement, avec les exigences accrues des sections, des partis cantonaux et des membres en ce qui concerne les prestations et les services professionnels fournis par le PS Suisse et, deuxièmement, avec l'évolution des dépenses occasionnées par les votations nationales et les élections fédérales. Celles-ci requièrent de plus en plus de ressources financières et personnelles et, par ailleurs, l'on voit ici aussi toujours plus distinctement l'éclatante différence entre les moyens financiers des partis bourgeois et la gauche (voir aussi graphique p. 5). La nécessité d'agir est claire: soit trouver plus d'argent, soit/et générer moins de dépenses ou réduire l'offre de prestations.

Graphique: Évolution du nombre des membres et évolution des cotisations des membres depuis 1992



Graphique: évolution des dons depuis 2002



Actuellement, le budget du PS Suisse s'élève, pour une année non électorale, à 3,8 millions de francs – il y a près de 10 ans, pour le travail du parti, il y avait, avec en moyenne 4,5 millions de francs, encore nettement plus d'argent à disposition. Depuis lors, on n'a cessé de faire des économies et de réduire les dépenses. Vue d'ensemble:

- les dépenses pour les campagnes paid media (affiches, annonces, etc.) ont été drastiquement réduites au cours de ces dernières années. La même chose est valable pour les contributions financières versées à des comités de votation interpartis et pour la production de moyens de campagne, où l'on renonce toujours plus souvent à faire appel à une agence externe. Par rapport aux années précédentes, le budget disponible pour des campagnes de votation a ainsi été réduit par étapes successives de plus de deux tiers. C'est avec une partie des ressources financières économisées que la campagne de base est financée en 2016.
- En 2012, un poste vacant au département Administration de 30% n'a pas été repourvu.
- En 2012, en raison d'un besoin de place supplémentaire, le Secrétariat a examiné la possibilité de louer des surfaces de bureaux supplémentaires à la Spitalgasse 34. On a renoncé à ce projet dans le courant du processus budgétaire 2013.
- Dans le cadre du processus budgétaire 2016, on a décidé de réduire le nombre d'éditions du journal des membres links, qui passe de 9 à 8 éditions. À partir de 2017, on prévoit une nouvelle réduction des dépenses liées à links et à socialistes.
- À partir de 2016, les délégué-e-s reçoivent les invitations et les annexes pour le Congrès et l'Assemblée des délégué-e-s seulement par e-mail et non plus par courrier postal.
- Jusqu'à la fin de 2014, le PS Suisse a édité deux magazines de donateurs – KOSA et Sonnenklar. Deux agences étaient chargées de la rédaction. En 2015, les deux magazines de donateurs ont été fusionnés en un seul magazine – solidarisch. Depuis lors, la rédaction est assurée inhouse.
- Pour les budgets des Femmes* socialistes, du PS Migrant-e-s et du PS60+, on a procédé à des réductions linéaires en 2016. La même chose est valable pour la Jeunesse socialiste suisse. Au total, les organes et la Jeunesse socialiste suisse disposent de 25'000 francs de moins que les années précédentes.
- Le centre de coûts «Section internationale du PS Suisse» a depuis 2016 quelque 5000 francs de moins à disposition.

- Pour la mise en œuvre de l'initiative sur la transparence, on a renoncé à la création d'un poste de responsable de projet supplémentaire à durée limitée. Les travaux sont effectués dans le cadre du pourcentage de poste existant et avec l'aide d'une stagiaire.
- Finalement, le groupe parlementaire PS participera aux élections 2019 avec une contribution plus élevée, qui atteindra 500'000 francs (ancienne: 340'000 CHF). Ainsi, la part que le parti apporte baisse à environ 1 million de francs au total.

Un développement des activités a eu lieu dans le même temps dans les domaines du travail de mobilisation (recrutement de membres, projet Agglo) et de la campagne de mobilisation. 2016 a par ailleurs vu le lancement de l'initiative sur la transparence. Ces nouveaux projets ont toutefois été lancés en connaissance de la situation du budget global du parti, alors déjà diminué.

En raison de la morosité des perspectives financières, il n'a depuis 2012 plus été possible de faire des provisions à partir des comptes de l'exercice en cours. Le PS Suisse a bouclé l'exercice 2014 – pour la première fois depuis longtemps – sur un déficit. Cela a entraîné une diminution des fonds du parti, qui s'établissent à 567'500 CHF. La campagne électorale 2015 a certes encore pu être financée, mais le parti se trouvera ces prochaines années dans une situation financière précaire.

2.3.2 L'objectif: une plus grande marge de manœuvre pour les activités clés

Le PS Suisse a impérativement besoin d'une réserve de près de 1 million de francs. C'est la seule manière pour lui de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour la réalisation de campagnes électorales ou de votation(s), pour des référendums et des initiatives, pour le travail politique quotidien et pour des projets pertinents. Sur le conseil de la Commission de finances, le Comité directeur du PS Suisse a décidé en février 2016 d'adopter deux mesures financières:

- de diminuer les dépenses de 200'000 francs en 2016;
- de faire des économies et/ou de générer des revenus supplémentaires d'environ 500'000 francs par an à partir de 2017.

Comme décrit au chapitre 1.2, le Comité directeur avait à l'origine soumis aux partenaires de consultation une proposition sur l'adoption de deux mesures efficaces financièrement: l'élévation de la taxe par membre versée au PS Suisse de 10 francs et l'acceptation des dons en provenance du monde de l'économie. Les deux mesures auraient chacune – fortuitement – permis de générer quelque 280'000 francs de revenus supplémentaires. Si toutes deux avaient été adoptées, le mandat d'assainissement des finances recommandé par la commission des finances et décidé par le Comité directeur aurait pu être considéré comme rempli. Des provisions en suffisance pour la constitution de moyens propres auraient pu être constituées, sans porter atteinte à l'offre de prestations ni au domaine d'activité général du PS. À la suite de la consultation, l'acceptation des dons ne sera pas poursuivie. C'est pourquoi le Comité directeur demande l'adoption de la deuxième mesure: l'augmentation de la taxe par membre versée au PS Suisse.

Il va de soi que le PS regarde la courbe descendante du nombre des membres et des dons avec un pincement au cœur. À vrai dire, il avait déjà adopté en 2014 tout un paquet de mesures pour stabiliser les chiffres et les améliorer où cela était possible. Et cela a porté ses fruits: il y a eu en 2015 un retournement dans les deux domaines, ce qui est tout à fait réjouissant, en particulier en ce qui concerne le nombre de membres – les chiffres augmentent pour la première fois depuis plus de 20 ans! Toutefois, le Comité directeur a clairement décidé de rester fidèle aux objectifs mentionnés plus haut. Laisser tomber le plan d'assainissement après seulement une année un peu meilleure dénoterait un coupable manque de sérieux.

2.3.3 Ne rien faire a des conséquences

Une question souvent posée est la suivante: Que se passerait-il exactement si le Congrès du Parti rejetait l'augmentation de la taxe par membre de 10 francs ou/et si l'on n'introduisait pas de mesures ayant des répercussions sur les revenus? Dans un tel cas, l'allègement du budget de 500'000 francs devrait être assuré intégralement par des économies. Cela entraînerait de profonds changements dans le portefeuille du PS Suisse. Il ne pourrait plus maintenir ses tâches clés, ses activités et l'offre de prestations dans les proportions habituelles, d'autant plus que, comme mentionné plus haut, les dépenses ont fait l'objet d'un examen constant depuis 2012 et que des économies ont déjà été réalisées dans divers domaines.

On ne peut pas dire actuellement quelles offres et/ou quels projets seraient biffés concrètement. L'approbation du budget relève de la compétence de l'Assemblée des délégué-e-s.

2.3.4 Augmentation des contributions des magistrat-e-s

Le PS Suisse reçoit des contributions de magistrat-e-s de 38 personnes et encaisse ainsi environ 230'000 francs. Ces contributions significatives pour le budget (environ 6% de la totalité annuelle) sont versées au PS Suisse par la conseillère fédérale et le conseiller fédéral, le vice-chancelier fédéral, les juges administratifs fédéraux ainsi que les juges pénaux fédéraux. Le Comité directeur est en charge de l'établissement de ces cotisations spéciales conformément à l'art. 17, al. 2 des statuts du PS Suisse.

Lors de sa séance du 28 octobre, le Comité directeur a approuvé les augmentations des contributions de mandats suivantes, valables dès le 1.1.2017:

	<u>ancien</u>	<u>nouveau</u>
<u>Conseillers-ères fédéraux</u>	<u>5%</u>	<u>7%</u>
<u>Chancelier-ère et vice-chancelier-ère fédéral</u>	<u>5%</u>	<u>7%</u>
<u>Juges fédéraux</u>	<u>4%</u>	<u>6%</u>
<u>Juges administratifs fédéraux</u>	<u>3%</u>	<u>5%</u>
<u>Juges pénaux fédéraux</u>	<u>3%</u>	<u>5%</u>
<u>Juges suppléants</u>	<u>3%</u>	<u>5%</u>

Selon le Comité directeur du PS Suisse, il est juste qu'en parallèle à l'augmentation des cotisations des membres (voir chap. 2.3.5), les cotisations des élu-e-s soient augmentées. En même temps il est aussi important, que ces deux mesures soient synchronisées. La décision du Comité directeur répond à ces exigences: les contributions des magistrat-e-s augmenteront de 2 points, ce qui représente des augmentations allant de 40% (conseillers-ères fédéraux) à 67% (juges suppléants). La cotisation par membre passe de 55 à 65 francs, ce qui représente une augmentation de 18%.

L'augmentation des cotisations des élu-e-s de 2 points aura pour résultat annuel des revenus d'environ 120'000 francs et constituera, ainsi, un allègement positif du budget. Toutefois, les revenus ne sont pas suffisants pour assurer le statu quo en ce qui concerne les services et le travail national du PS. Comme mentionné ci-dessus, il aurait besoin de recettes supplémentaires de 500'000 francs.

2.3.5 Augmentation de la taxe par membre versée au PS Suisse

Le PS Suisse reçoit aujourd'hui pour chaque cotisation de membre – quel que soit son montant et quelle que soit la façon dont elle est calculée – 55 francs. Participent à la globalité de la cotisation de membre, outre le PS Suisse: la section, le parti cantonal et souvent aussi un quatrième niveau – association régionale ou association de district.

La dernière augmentation des cotisations au niveau du PS Suisse a eu lieu en 2007 (de 50 à 55 CHF). Depuis 2007, la hausse s'élève à environ 2%. À cela s'ajoutent les exigences accrues mentionnées plus haut posées à l'adresse des partis politiques en général – l'augmentation continue du nombre de prestations bien utilisées pour les partis cantonaux, les sections et les membres – alors que l'on enregistre dans le même temps une baisse du nombre des membres depuis les années 1990 (avec une inversion de tendance réjouissante l'an passé). Avec les moyens propres du parti, ce déficit en croissance continue ne peut (plus) être couvert. Rien que pour que le do-

maine d'activité et l'offre de prestations du PS Suisse puissent rester pour ainsi dire les mêmes, une élévation de la taxe par membre versée au PS Suisse de 10 francs est nécessaire.

Proposition 22: Augmentation de la taxe par membre versée au PS Suisse de 55 à 65 francs par membre

La contribution annuelle par membre versée au PS Suisse est augmentée. Elle passe ainsi de 55 à 65 francs. L'augmentation prendra effet au 01.01.2018. Les nouveaux membres ne doivent payer aucune cotisation au PS Suisse pendant deux ans.

2.3.6 Harmonisation des cotisations des membres

Les cotisations des membres, au sein du PS Suisse, sont très hétérogènes – tant en termes de montant que du point de vue du système de cotisations. Dans 16 partis cantonaux, ce sont les sections qui encaissent les cotisations. Dans les 11 partis cantonaux restants, ce sont les partis cantonaux eux-mêmes qui procèdent à la facturation; parfois directement à partir de l'OM, parfois à partir de statistiques des membres tenues séparément. Alors que le système des cotisations de 14 partis cantonaux repose sur une cotisation des membres liée au revenu, l'autre moitié a pour base un schéma de cotisations des membres qui est fixe. Le tarif lié au revenu va de 15 francs pour les personnes sans activité lucrative/à faible revenu à près de 1600 francs et plus pour les revenus imposables de 130 000 francs au minimum. Pour les cotisations des membres fixes, le sondage ne donne dans la plupart des cas pas d'indications.

L'hétérogénéité en ce qui concerne le système et les montants des contributions a pour conséquence que dans chaque commune de Suisse ou presque, d'autres cotisations du PS sont perçues et que le système manque totalement de transparence. Les personnes intéressées ne trouvent pas ou ne trouvent que difficilement combien coûte une affiliation. Ce fait contredit les fondements mêmes des principes organisationnels de base de certains partis et de certaines ONG, à savoir que l'entrée dans l'organisation doit être aussi dénuée d'obstacles et transparente que possible. Ainsi, un membre potentiel doit savoir quels sont ses droits et ses devoirs au sein du PS, mais aussi combien coûte une affiliation. Actuellement, il n'est pas possible de répondre à cette dernière question. Sur le site web du PS Suisse, il est bien précisé que la cotisation des membres varie d'une section à l'autre et que l'on doit de ce fait s'adresser au secrétariat cantonal.

Certes, la plupart des partis cantonaux regrettaient, dans le cadre de la consultation, de voir leurs compétences décisionnelles limitées en matière de cotisations étant donné que celles-ci varient si fortement en fonction de la section ou du parti cantonal. Mais les partenaires de consultation ont jugé prématuré et ambitieux de présenter déjà lors du prochain Congrès une proposition concrète pour un système de cotisations harmonisé ou/et uniformisé. Par la proposition demandant d'engager un groupe de travail qui élabore les propositions correspondantes, le Comité directeur a donc décidé d'introduire une étape intermédiaire. Il n'est ici pas explicitement question de l'augmentation ou de la réduction des cotisations des membres, mais de plus de transparence pour les membres potentiels, intéressés par une adhésion.

Proposition 23: Engagement d'un groupe de travail dans le dessein de simplifier considérablement le système des cotisations, aujourd'hui très hétérogènes

Le Congrès engage un groupe de travail composé de membres de la Commission des finances, des partis cantonaux et des sections. Celui-ci se voit chargé d'élaborer, à l'intention des participants au prochain Congrès, des propositions sur la façon dont on peut simplifier radicalement le système des cotisations (hétérogènes) en vigueur aujourd'hui au sein du PS Suisse.

2.3.7 Dons des entreprises

Durant la procédure de consultation des Partis cantonaux de mai/avril 2016, le Comité directeur a demandé de soumettre au Congrès l'acceptation, en tant que dons sans conditions, des dons déclarés des entreprises Axa Winterthur, Crédit Suisse et Swiss. Suite aux nombreux retours critiques des participant-es à la consultation, cette mesure n'a pas été soumise en tant que proposition aux sections et aux organes habilités dans les documents envoyés le 11.08.2016.

Il y a une raison à ce que le Comité directeur revienne sur les dons venant des entreprises : la campagne contre la RIE III. Sans créer de précédents, les dons venant de Crédit Suisse, Axa Winterthur et Swiss devraient donc exceptionnellement être acceptés, et investis à 100% dans la campagne RIE III, afin de créer, au moins, la possibilité de se battre à armes financières égales dans la campagne. Cette acceptation n'aurait cependant aucun effet sur l'assainissement des finances du parti à moyen et long terme.

Proposition 24: Acceptation exceptionnelle des dons des entreprises Crédit Suisse, Axa Winterthur et Swiss, et injection dans la campagne contre la RIE III.

Le PS Suisse accepte, durant l'année 2017, les dons des entreprises, pour autant qu'aucune condition ne soit liée à ces dons. L'argent ainsi acquis sera utilisé pour la campagne contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

L'acceptation des dons n'est pas un blanc-seing définitif. Toute future acceptation d'argent devra à nouveau être proposée devant une AD ou un Congrès.